



Les 12 coups

DE LA

SARCOMUSATION

POUR LES COMPETENTS

LES 12 COUPS DE LA SARCOMUSATION

1 LA CONSTRUCTION EN SOUTERRAIN DU PREMIER CENTRE MONDIAL DE SARCOMUSATION RENTABLE ECONOMIQUEMENT ET ECOLOGIQUEMENT POUR LES ANIMAUX DE COMPAGNIE, POUR LES ETRES HUMAINS, POUR LES DECHETS MENAGERS ET POUR LES ANIMAUX D'ELEVAGE SUR UNE DECHARGE A PHYTOREMEDIER DANS LE CADRE DE LA DEUXIEME PARTIE DES ETUDES EXPERIMENTALES DE L'UNIVERSITE DE GEMBOUX EN PARTENARIAT AVEC LES VETERINAIRES DE BELGIQUE 12

1 PREMIER CENTRE MONDIAL DE SARCOMUSATION 1

Le mode de sépulture et de compostage appelé Sarcomusation est expliqué dans le film visionnable sur le site de l'ASBL le Pax Funèbre sous l'onglet « Funérailles écologiques », troisième vidéo, disponible sur le lien: <https://lepaxfunebre.be/organiser-les-funerailles-informations>. En résumé, grâce aux larves de BSF (Black Soldier Fly ou mouches soldats noirs) on peut produire à partir de déchets organiques (déchets alimentaires, cadavres d'animaux, dépouilles humaines, etc.) du terreau, du biocarburant, des farines alimentaires, du bioplastique et des remèdes cicatrisants. La Sarcomusation est la solution écologique du III^{ème} millénaire pour proprement amender nos terres arables appauvries, fournir notre énergie, nourrir notre bétail, gérer le conditionnement de nos produits de distribution et cicatriser nos blessures, le tout sans dégagement de CO₂. Il n'existe à l'heure actuelle aucun Centre de Sarcomusation qui conjointement ne produise sur un même site local le fruit sarcomusatoire des cinq techniques.

Pourquoi la Sarcomusation comme nouveau mode de compostage et de sépulture écologique ne se développe-t-il pas en Europe ?

Pourquoi l'incinération a mis 50 ans pour se développer ? Parce que les croyants de toute obédience associaient les flammes crématoires aux feux de l'enfer. Pourquoi la Sarcomusation aura mis 30 ans pour s'imposer ? Parce que pour des raisons culturelles nos hommes politiques cultivent un dégoût rédhibitoire pour les insectes qu'ils excluent par principe comme substrat alimentaire donc par extension comme acteur du recyclage de nos déchets organiques susceptibles à tort de répandre des substances pathogènes déclencheuses de pandémies.

2 SUR UNE DECHARGE 1

L'attitude écologique la plus digne d'intellection consiste à utiliser prioritairement le terreau issu de la Sarcomusation pour réhabiliter des terrains pollués.

Le lieu-dit « Les Fochalles » a été choisi, situé Rue de France à 6953 Forrières dans la Province du Luxembourg.

34^{ème} plus grande décharge illégale de Wallonie (**DOC 1**), les Fochalles ont l'obligation de dépolluer leur site par un jugement rendu en 2006 par le Tribunal de première Instance de Marche-en-Famenne (**DOC 2**) qui décrit les étapes des travaux de réhabilitation à réaliser comme suit :

- ✦ « étape 1 : évacuation des déchets présents en surface : les encombrants et les déchets ménagers présents sur ce site en surface seront évacués vers un CET ;
- ✦ étape 2 : pose d'un drain : le reprofilage du remblai (étape 3) engendrant un déplacement du point bas du vallon, un drain sera placé dans le fond naturel du vallon afin de ne pas perturber l'écoulement naturel des eaux ;
- ✦ étape 3 : reprofilage et recouvrement du remblai vallon : après reprofilage du remblai, en vue de lui conférer une nouvelle pente de 2:1 lui assurant une meilleure stabilité, celui-ci sera recouvert d'une couche de 50 cm à 1 m de déblais de terrassement présents sur le site-dépôts D1,D2,D3. Le solde des matériaux utiles à cette couverture, soit environ 1.379 m³, proviendra d'apports extérieurs ;
- ✦ étape 4 : recouvrement, de terre, végétalisation : les surfaces du site ayant fait l'objet d'un raclage de la couche superficielle seront recouvertes d'une couche de 30 cm de terres de terrassement. Une revégétalisation par ensemencement sera réalisée sur ces zones ainsi que sur le remblai du vallon. »

L'étape 1 a été réalisée.

L'étape 2 a été de même réalisée mais le drain a été détruit par un éboulement. Il faut donc recreuser profondément tout le chemin entre les deux vallons et réenfouir sur toute la longueur le nouveau drain plus résistant.

Pour finaliser les étapes 3 et 4 il sera nécessaire grâce à la Sarcomusation de produire 1.379 m³ (étape 3) + 3.000 m³ (étape 4 revégétalisation d'une couche de 30 cm sur l'hectare ayant fait l'objet d'un raclage) c'est-à-dire 4.379 m³ de terres arables.

Le reprofilage et recouvrement du remblai vallon, c'est-à-dire l'étape 3 du jugement, a été partiellement réalisé. Les Fochalles ont effectué un reprofilage et un recouvrement du remblai vallon mais avec une fine couche de terres arables.

Avec le temps et ses intempéries, les déchets contenus dans le remblai vallon issus du déversage sauvage de déchets ménagers des riverains dégorge de plus en plus du même vallon offrant une pollution visuelle permanente ingérable à endiguer.

D'autant plus qu'en essayant d'arracher les déchets affleurants compactés en profondeur des terres cachées ou existantes, celles-ci du fait de leur friabilité s'écroulent invariablement réduisant progressivement le volume du remblai vallon.

L'unique solution pour finaliser les travaux de réhabilitation de l'étape 3 du jugement est de pelleter et d'évacuer sur toute la longueur du remblai vallon toute l'épaisseur d'ordures compactées puis, en conservant les volumes originels du remblai vallon reprofilé, construire une structure en bois assurant de manière optimale la stabilité des terres restantes du vallon et, enfin, installer le Sarcodôme animalier du Centre de Sarcomusation à l'intérieur du volume vide aménagé.

A ce stade de la construction du Sarcodôme animalier du Centre de Sarcomusation, aucun permis de modification du sol n'est nécessaire pour réaliser la dépollution du remblai vallon des Fochalles car la réhabilitation ne modifie en rien ni les volumes ni la morphologie de celui-ci.

En outre, le jugement de 2006 ne mentionne aucune information matérielle ou factuelle sur un quelconque délai ni directive agronomique, technique, technologique, scientifique ou écologique concernant la réhabilitation des Fochalles.

Ce qui nous oblige conformément au bon sens et à la loi de choisir exclusivement les méthodes les plus respectueuses de l'environnement n'ayant aucune contrainte de temps ni de moyens.

L'étape 3 prévoyait un recouvrement du remblai vallon de 1.379 m³ mais depuis le jugement de 2006 des centaines de tonnes de déchets ménagers additionnels ont été rajoutés par d'autres riverains car le terrain restait, faute de moyens financiers du propriétaire, sans surveillance ce qui explique l'augmentation de terres arables – de 1.379 m³ à 2.160 m³ – nécessaires aujourd'hui pour finaliser l'étape 3 du jugement du recombement du remblai vallon.

En conclusion pour finaliser l'étape 3 et 4 du jugement il faut :

- ✦ Evacuer le volume total des ordures ménagères déversées dans le ravin illégalement par les riverains pendant plus de 30 ans c'est-à-dire 2.160 m³ puis dans l'espace dépollué y construire le Sarcodôme animalier de 120 m de longueur, 6 m de largeur et 3 m de hauteur ce qui correspond exactement au volume de 2.160 m³.
- ✦ Produire dans le Sarcodôme animalier les 3.000 m³ de terres arables nécessaires à la revégétalisation d'une couche de 30 cm sur l'hectare ayant fait l'objet du raclage conformément à l'étape 4.
- ✦ Offrir le service de Sarcomusation pour les animaux de compagnie de manière permanente à tous les citoyens belges ou frontaliers.

Après avoir produit 3.000 m³ de terres arables d'une qualité exceptionnelle grâce au terreau sarcomusatoire fertilisé, le Sarcodôme animalier est effectif de manière durable.

Rappelons que la surface du site ayant fait l'objet d'un raclage de la couche superficielle s'espace sur 1 ha.

A l'intérieur de l'hectare ont été enterrés 12.000 m³ de déchets sur un volume supposé de 120 x 25 x 4 m. Les Fochalles sont un énorme dépotoire souterrain.

Conformément au rapport d'identification du jugement les déchets sont composés pour 70% d'inertes, 10% ménagers, 10% encombrants, 5% agricoles et 5% industriels.

Grâce à l'étude de caractérisation qui a été réalisée sur le site des Grandes Fochalles pour la SPAQUE par le bureau d'études Tractebel en 2003 il appert que : « Les échantillons de sol/déchets prélevés au niveau des zones de dépôts ont montré une légère contamination en métaux lourds et HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques). Notons également que les déchets ne présentent pas d'écoulements de lixiviats ou d'émissions de gaz. Aucune contamination n'a été identifiée au niveau des eaux souterraines. Ces analyses tentent à préciser la nature majoritairement inerte des déchets, mélangés à un faible volume de déchets ménagers. » (**DOC 3**).

L'état du terrain nous autorise donc sans risque de déclencher des émissions de gaz délétères ou méphitiques à creuser le sol pour extraire et évacuer les 12.000 m³ de déchets.

Un permis de dépollution dans le cadre d'une modification de sol sera introduit auprès des autorités compétentes pour nous autoriser à construire en souterrain le premier Centre de Sarcomusation pour les êtres humains et pour les déchets alimentaires.

L'ineptie obsolète actuelle de faire perdurer la tradition de construire à même le sol de nos prés, champs et forêts ne s'explique que par l'ignorance de la valeur écologique de nos sous-sols.

Une fois la couche naturelle arable des Fochalles grattée, on tombe sur du schiste.

D'un point de vue géothermique, construire un espace viable dans un caisson schisteux isolant permet, outre le toit, de ne pas devoir construire de cloisons et d'exploiter la chaleur naturelle des sous-sols grâce à la géothermie.

Un bunker écolo recouvert de 30 cm de terres arables grasses et fertiles. Invisible, ne polluant ni notre vue ni les nappes phréatiques ni la faune et la flore inexistantes dans un sous-sol schisteux et, in fine, en économisant une surface agricole de plus.

Il partira des dimensions du volume supposé de déchets souterrains (120 x 25 x 6 m) pour être élargi du fait qu'en creusant nous avons retrouvé d'abondants déchets additionnels, et être approfondi pour permettre la construction de deux niveaux. Le Sarcodôme pour les êtres humains (premier niveau) et les zones d'élevage (deuxième niveau) aura comme dimensions globales 120 x 50 x 6 m c'est-à-dire 36.000 m³.

Grâce à la Sarcomusation on peut produire 5 denrées de première nécessité : du terreau, du biocarburant, des farines alimentaires, du bioplastique, et des remèdes cicatrisants. Quatre matières premières organiques nous sont offertes par la nature pour produire ces denrées :

- ✦ Les déchets alimentaires qui peuvent produire les 5 denrées.
- ✦ Les animaux d'élevage qui peuvent produire les 5 denrées sauf les farines alimentaires pour des raisons sanitaires.
- ✦ Les animaux de compagnie et les êtres humains qui ne peuvent produire que du terreau pour des raisons sanitaires et éthiques.

2 g d'œufs de BSF font éclore 68.000 individus qui de 7 à 12 jours vont dévorer 70 kg de chair.

Les 70 kg de chair dévorés vont produire 10 % de larves à broyer c'est-à-dire 7 kg qu'on assèche jusqu'à 2,1 kg dont on va séparer les protéines des graisses.

On obtiendra 65 à 75 % de protéines qu'on va broyer pour obtenir près de 1,5 kg de farines alimentaires; et 25 à 35 % de graisses qu'on va presser pour obtenir près de 0,6 litre de biocarburant ou d'huiles lubrifiantes pour les industries.

Les 70 kg de viandes dévorés vont produire 20 % de déjections qu'on utilisera comme fertilisant c'est-à-dire 14 kg.

Aux 14 kg de fertilisant qui représentent une part, on rajoute 4 parts en terreau et terres arables mélangées pour obtenir 70 kg d'humus fertilisé.

Dans le Sarcodôme animalier des Fochalles, 1 kg de chair peut produire 1 kg d'humus fertilisé.

La Belgique recense à l'échelle nationale plus de 1.600.000 chiens et plus de 2.300.000 chats qui accompagnent nos familles (total donc plus ou moins 4.000.000 si on compte les NAC de la perruche au cochon d'appartement). Sur les 10.000.000 et plus de citoyens belges le taux de décès de 1% régule à 100.000 (dont 60.000 crémations) le nombre de décès par an. La durée de vie cinq fois moins longue de nos animaux de compagnie canins et félins augmente le taux de décès à 5% donc 200.000 animaux sur les 4.000.000.

Le Sarcodôme animalier du Centre de Sarcomusation, nous l'avions mentionné, fera 120 m de longueur, 6 m de largeur et 3 m de hauteur pour un volume de 2.160 m³.

Le Sarcophage standard des animaux de compagnie aura comme dimensions 1,8 m de longueur x 1,2 m de largeur x 0,5 m de hauteur pour un volume intérieur de plus ou moins 1 m³. Il se présentera comme une palette en bois rehaussée d'un caisson qui peut s'empiler et s'emboîter jusqu'à une hauteur de 3 m. A l'intérieur du Sarcophage, des encoches seront prévues pour faire glisser des intercalaires afin de permettre d'accueillir plusieurs animaux de compagnie sarcomusés néanmoins individuellement.

Nombre d'animaux de compagnie par Sarcophage: 4.

L'intérieur des Sarcophages sera étanche et imputrescible grâce à des enduits naturels. Les Sarcophages du dessous des piles seront équipés de roulettes industrielles supportant la charge nécessaire. Les Sarcophages seront transportés grâce à un gerbeur électrique maniable et réclamant peu d'espace pour pivoter.

Sachant qu'une dépouille d'un animal de compagnie se sarcomuse en plus ou moins une semaine;
Sachant que le volume du Sarcodôme animalier est de 2.160 m³ et que sa surface au sol est de 720 m² (120 m de longueur x 6 m de largeur);

Sachant que la moitié de la surface au sol est nécessaire aux manoeuvres du gerbeur;

Sachant que la surface au sol d'un Sarcophage est de 2,16 m² (1,8 m de longueur x 1,2 m de largeur);

Le nombre d'animaux de compagnie qu'on peut sarcomuser en une semaine est:

720 m² - 1/2 de sa surface c'est-à-dire 360 m² = 360 m²

$360 \text{ m}^2 : 2,16 \text{ m}^2 \text{ par Sarcophage} = 167 \text{ Sarcophages}$

$167 \text{ Sarcophages} \times 6 \text{ étages de Sarcophages (0,5 m de hauteur de Sarcophages} \times 6 \text{ étages} = \text{les 3 m de hauteur de plafond)} = 1.002 \text{ Sarcophages par semaine}$

$1.002 \text{ Sarcophages} \times \text{la moyenne de 4 animaux de compagnie à l'intérieur} = 4.008 \text{ animaux de compagnie sarcomusables par semaine.}$

On compte 50 semaines ouvrables par an du fait d'une potentielle fermeture sporadique de jours espacés d'ue aux fortes intempéries exceptionnelles, aux blocages de routes ou à la réorganisation des volontaires bénévoles suite par exemple à un confinement.

$4.008 \text{ animaux de compagnie} \times 50 \text{ semaines} = 200.400 \text{ animaux de compagnie sarcomusables par an dans le Sarcodôme animalier alors que le nombre maximum annuel est de 200.000}$

En sachant que le poids moyen d'un chat fait 4,5 kg, d'un chien ferait 12 kg et un NAC 3 kg, le poids total de la chair de tous les animaux de compagnie de Belgique pèserait 30.000.000 kg

Chien : $12 \text{ kg} \times 1.600.000 = 19.200.000 \text{ kg}$

Chat : $4,5 \text{ kg} \times 2.300.000 = 10.350.000 \text{ kg}$

NAC : $3 \text{ kg} \times 100.000 = 300.000 \text{ kg}$

TOTAL : 29.850.000 kg arrondi à 30.000.000 kg

5 % (200.000 décès sur 4.000.000) de +/- 30.000.000 kg = +/- 1.500.000 kg d'humus fertilisé potentiel à produire chaque année.

$1 \text{ m}^3 \text{ de notre humus fertilisé} = 1.200 \text{ kg}$

$1.500.000 \text{ kg} : 1.200 \text{ kg} = 1.250 \text{ m}^3 \text{ d'humus fertilisé potentiel à produire chaque année.}$

Comme il faut produire 3.000 m³ d'humus fertilisé pour végétaliser l'hectare de l'étape 4, il faudrait moins de 3 ans pour réaliser l'opération sachant que rien ne nous empêche judiciairement de la réaliser sur 30 ans afin de dégager plus de bénéfices de la vente du fertilisant.

✚ 200.000 animaux : 350 jours ouvrables = 571 animaux à sarcomuser par jour.

Le Centre animalier de Sarcomusation est ouvert tous les jours de 9h00 à 18h00.

Les propriétaires ou les vétérinaires déposent l'animal de compagnie au Centre de Sarcomusation.

Toutes les informations ont déjà été transmises préalablement soit directement par les vétérinaires soit indirectement par le site internet du Centre de Sarcomusation.

Lorsque les propriétaires ou les vétérinaires déposent l'animal au Centre, le dépôt est enregistré et la Sarcomusation de l'animal est immédiate.

Signer le dépôt, transporter par Sarcomobil l'animal au Sarcophage et lancer la Sarcomusation de l'animal prend un quart d'heure.

Chaque volontaire bénévole du Centre de Sarcomusation peut sarcomuser dans un rythme de travail confortable minimum 30 animaux par jour et gérer conjointement les différentes étapes de l'élevage des BSF.

571 animaux : 30 = 19 volontaires bénévoles

2 volontaires bénévoles se chargent d'accueillir les 571 familles quotidiennes et proposent une séance d'information 2 fois par jours, le matin de 10h30 à 11h00 et l'après-midi de 15h30 à 16h00.

1 volontaire bénévole assure une permanence téléphonique pour répondre à toute demande informationnelle additionnelle.

2 volontaires bénévoles s'occupent de l'entretien du site des Fochalles et de la production des plants d'arbres.

24 volontaires bénévoles travaillent dans le Centre animalier de Sarcomusation.

Les 5 premières années, le Centre utilisera 24 art.60 mis à notre disposition gratuite IES par les CPAS wallons et bruxellois, ce qui nous permet de construire notre futur fonds de recrutement de volontaires bénévoles.

✚ L'ASBL Organicland est un Centre de Formation professionnelle en Agriculture agréé par le Ministère wallon de l'Agriculture depuis 2013 (**DOC 4**) dont le but est de réhabiliter des terrains pollués pour y construire des plate-formes internationales d'Education permanente dans le domaine de l'agroforesterie. L'ASBL Organicland est depuis 2022 agréée par le Ministère wallon de la Formation comme Initiative d'Economie Sociale (IES) (**DOC 5**) c'est-à-dire qu'elle est reconnue comme faisant partie du secteur non marchand.

Elle est membre d'une fédération de plus de 300 organismes associatifs au sein d'une structure d'Education permanente dénommée « Le Mouvement Clanic ».

Un mouvement à l'Education permanente c'est minimum 7 organismes associatifs qui ont le même but et des objets similaires.

Le mot « clanic » signifie « du clan » (du gaélique **Clann** qui veut dire « famille ») c'est-à-dire un groupe de familles liées par le seul intérêt de multiplier des activités associatives collectives où chacun a la possibilité d'échanger gratuitement et librement ses compétences.

L'ASBL Organicland supervise la construction du Centre de Sarcomusation et gère selon le modèle RSE « Eclor » tous les secteurs d'activités du Centre.

Lorsque le propriétaire dépose son animal de compagnie au Centre de Sarcomusation, il devient membre de l'ASBL Organicland et fait un don à l'association pour que celle-ci puisse intégralement payer tous les frais de Sarcomusation de son animal de compagnie.

C'est ce qu'on appelle un FSF c'est-à-dire un Fonds de Soutien Funéraire.

✚ Le FSF n'est pas versé en contrepartie d'un service commercial mais est le fruit d'une participation financière volontaire de la part du propriétaire pour que l'ASBL Organicland puisse disposer des moyens matériels optimaux pour réaliser la Sarcomusation de leur animal de compagnie.

L'ASBL Organicland ne réalise aucun bénéfice et ses administrateurs et ses membres volontaires bénévoles ne touchent ni émoluments ni avantages matériels ni défraiements.

Outre ses membres fidélisés, l'ASBL Organicland peut compter sur le travail bénévole des allocataires sociaux mis à disposition par les services publics tels les articles 60, les prestataires de peines de travail, les chômeurs en formation, les personnes rétribuées par la mutuelle et les détenus en permission de travail.

✚ 1 g d'œufs de BSF dévore 35 kg de chair
1 g d'œufs de BSF coûte 10 euros
10 euros : 35 kg = 0,28 euros le kilo de chair

Mais pour ne dépendre d'aucun sous-traitant et pour s'assurer de la parfaite maîtrise de toutes les étapes de la sarcomusation, l'ASBL Organicland, grâce à l'espace de 18.000 m³ du deuxième niveau, produira ses propres œufs au sein d'une usine complète d'élevage de BSF. Les 200.000 dépouilles d'animaux de compagnie à sarcomuser par an pèsent 1.500.000 kg c'est-à-dire une production journalière de 4.110 kg (1.500.000 kg : 365 jours) que nous allons arrondir à 5 tonnes.

5 tonnes à sarcomuser par jour nécessite un espace de 1000 m² avec 3 m de hauteur ce qui représente un volume de 3.000 m³.

Le deuxième niveau du Sarcodôme humain fait 6.000 m² (120 m x 50 m). Il accueillera les 1.000 m² nécessaires aux installations des élevages de BSF pour la Sarcomusation des animaux de compagnie.

✚ Pour revaloriser 5 tonnes par jour, 16 investissements uniques sont nécessaires (**DOC 6**).

1. Montant des installations des élevages de BSF	234.050,00 €
2. Montant de la construction du Sarcodôme animalier	479.230,77 €
3. Montant de la fabrication des 1.002 Sarcophrages	1.002.000,00 €
4. Montant de la construction du Titaloji 12 m	79.641,90 €
5. Montant des installations solaires	500.000,00 €
6. Montant du matériel de l'atelier jardin	71.000,00 €
7. Montant du rûcher	2.500,00 €
8. Montant de la menuiserie	175.000,00 €
9. Montant du garage	138.200,00 €
10. Montant de l'atelier mécanique	257.985,00 €
11. Montant de l'atelier de céramique	114.600,00 €
12. Montant de l'imprimerie	431.672,67 €
13. Montant de la cuisine	353.615,10 €
14. Montant de la construction du Titaloji 120 m	182.000,00 €
15. Montant du matériel roulant	478.000,00 €
16. Queue de budget	504,56 €

TOTAL DES INVESTISSEMENTS

4.500.000,00 €

Les 3.000.000 € seront financés par les 12 ministères de la Région Wallonne et de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui doivent participer aux 12 Coups de la Sarcomusation. Chaque ministre payera 250.000 € sous forme de subventions facultatives (subsides octroyables directement de leur propre chef sans l'autorisation du gouvernement et sans devoir être soumis à l'approbation d'un comité d'agrément) afin de financer un ou plusieurs coups de la Sarcomusation dans lesquels chaque ministre réalisera sa ou ses missions sarcomusatoires indispensables à la généralisation de la Sarcomusation en Belgique, première mondiale dont tous les autres pays pourront s'inspirer. 1.500.000 € supplémentaires seront financés par l'ASBL Organicland.

Voici les différentes missions de chaque ministère:

Les missions du Ministère wallon des Pouvoirs locaux et du territoire :

- Participer financièrement aux 12 Coups de la Sarcomusation pour réduire de 12% les émissions carbone en Belgique.
- Participer à l'octroi du permis de dépollution pour Les Fochalles.
- Participer à l'octroi du permis d'urbanisme pour la construction des serres permanentes aux Fochalles.

Les missions du Ministère wallon de la Santé, de l'Environnement et de l'Economie sociale :

- Participer financièrement aux 12 Coups de la Sarcomusation pour réduire de 12% les émissions carbone en Belgique.
- Participer à l'interactivité entre les personnes morales qui gèrent la Sarcomusation et les réseaux d'entreprises reconnus comme clusters.
- Participer à la généralisation de l'usage du PSF en Région wallonne.
- Participer au soutien de la construction du projet « Les Comptoirs du Clans ».

Les missions du Ministère wallon du bien-être animal :

- Participer financièrement aux 12 Coups de la Sarcomusation pour réduire de 12% les émissions carbone en Belgique.
- Participer au soutien et à l'interactivité avec les vétérinaire de Belgique.
- Participer à l'organisation avec l'ASBL Organicland de la collecte des dépouilles des animaux de compagnie.

Les missions du Ministère wallon de la Formation et de l'Economie :

- Participer financièrement aux 12 Coups de la Sarcomusation pour réduire de 12% les émissions carbone en Belgique.
- Participer à la contribution des demandes d'agrément de la formation « Eclore » .
- Participer au soutien de la construction du projet « Les Comptoirs du Clans ».

Les missions du Ministère wallon de l'Agriculture et de la Nature :

- Participer financièrement aux 12 Coups de la Sarcomusation pour réduire de 12% les émissions carbone en Belgique.
- Participer au soutien de la construction du projet « Les Comptoirs du Clans ».
- Participer au soutien de la collaboration entre l'ASBL Organicland et les réseaux universitaires à l'étranger qui étudient les BSF.

✦ Les missions du Ministère wallon du Tourisme et du Patrimoine :

- Participer financièrement aux 12 Coups de la Sarcomusation pour réduire de 12% les émissions carbone en Belgique.
- Participer à la reconnaissance des Fochalles comme Patrimoine mondial de l'UNESCO à savoir un lieu sur terre d'une valeur universelle exceptionnelle (le premier Centre mondial de Sarcomusation) qui servira de modèle à reproduire dans le monde entier.

✦ La mission du Ministère wallon du Plan Air-Climat :

- Participer financièrement aux 12 Coups de la Sarcomusation pour réduire de 12% les émissions carbone en Belgique.

✦ Les missions du Ministère de l'Enseignement supérieur et de l'Education permanente de la FWB :

- Participer financièrement aux 12 Coups de la Sarcomusation pour réduire de 12% les émissions carbone en Belgique.
- Participer au financement de l'animation « Sarcomusation ».
- Participer au au financement de la formation « Eclorre ».

✦ Les missions du Ministère de l'Enseignement obligatoire de la FWB :

- Participer financièrement aux 12 Coups de la Sarcomusation pour réduire de 12% les émissions carbone en Belgique.
- Participer au financement de l'animation « Sarcomusation ».

✦ Les missions du Ministère de l'Aide à la jeunesse de la FWB :

- Participer financièrement aux 12 Coups de la Sarcomusation pour réduire de 12% les émissions carbone en Belgique.
- Participer au financement de l'animation « Sarcomusation ».

✦ Les missions du Ministère de la Recherche scientifique de la FWB :

- Participer financièrement aux 12 Coups de la Sarcomusation pour réduire de 12% les émissions carbone en Belgique.
- Participer au soutien de la collaboration entre l'ASBL Organicland, l'Université agronomique de Gembloux et les réseaux universitaires à l'étranger qui étudient les BSF.

✦ Les missions du Ministère de la Santé de la FWB :

- Participer financièrement aux 12 Coups de la Sarcomusation pour réduire de 12% les émissions carbone en Belgique.
- Participer à la généralisation de l'usage du PSF en Région wallonne et bruxelloise.

✦ Les 1.500 tonnes d'animaux de compagnie sarcomusés chaque année vont produire :

20% de fertilisant c'est-à-dire 300 tonnes

1 tonne de fertilisant se vend 1.700 €/T

Donc 300 tonnes x 1;700 € = 510.000 € de bénéfices

10% de larves fraîches c'est-à-dire 150 tonnes

1 tonne de larves fraîches se vend 3.000 €/T

Donc 150 tonnes x 3.000 € = 450.000 € de bénéfices

✦ Chaque propriétaire des 200.000 animaux de compagnie payera 1 euro le kilo de chair ce qui est un prix philanthropique excessivement bas pour que la Sarcomusation des animaux de compagnie soit accessibles à toutes les bourses.

Ex : la Sarcomusation d'un chat coûte 4,50 euros, d'un chihuahua 3 euros, d'un caniche 12 euros, d'un berger allemand 30 euros, d'un dogue allemand 60 euros, d'un lapin entre 80 cents et 6 euros et d'un furet entre 40 cents et 2 euros.

Les 1.500.000 kg des 200.000 animaux sarcomusés rapporteront 1.500.000 €/ an

✦ Total annuel des bénéfices du Centre de sarcomusation des animaux de compagnie.

1. Fertilisant :	510.000 €
2. Larves fraîches :	450.000 €
3. Participation des propriétaires :	1.500.000 €
TOTAL DES BENEFICES :	2.460.000 €
par an destinés à l'achat du matériel roulant et des infrastructures mobilières et immobilières funéraires nécessaires à la généralisation du service funéraire gratuit pour les indigents des CPAS des communes pris en charge par l'ASBL le Pax Funèbre.	

Vu les investissements de départ, le Sarcodôme animalier rapportera la première année :

Bénéfices 2.460.000 € - Investissement 691.050 € = 1.768.950 €

✦ L'enfouissement des dépouilles d'animaux de compagnie est un délit écologique. L'incinération des dépouilles d'animaux de compagnie est une ineptie écologique.

Payer 1 € le kilo de dépouille est un don financier excessivement modeste que tous les propriétaires peuvent se permettre d'offrir.

Il n'existe aucune possibilité juridique, économique, politique ou écologique pour que des décrets régionaux ne puissent légaliser et généraliser la sarcomusation des 200.000 animaux de compagnie décédés par an en Belgique.

Aucune, sinon le facteur psychologique qui pousserait les citoyens à refuser par dégoût simulé la décomposition des cadavres par les salvatrices larves de BSF.

✦ La rentabilité écologique est quantitativement fabuleuse.

Actuellement sur les 200.000 animaux décédés par an, on estime à 3 % le nombre d'animaux de compagnie que les propriétaires incinèrent c'est-à-dire 6.000.

1 animal de compagnie incinéré = +ou- 40 kg de CO2 rejeté dans l'atmosphère.

6.000 animaux de compagnie x 40 kg de CO2 = 240.000 kg de CO2 rejetés en moins dans l'atmosphère par an en Belgique grâce à la Sarcomusation de nos animaux de compagnie plutôt que l'incinération.

Si on donne priorité à l'écologie plutôt qu'à l'économie, on peut produire, avions-nous dit, grâce aux animaux de compagnie sarcomusés près de 1.500.000 kg d'humus fertilisé (20% de fertilisant + 80% de terreau).

1 arbre capte en moyenne 30 kg de CO2 par an

Il faut 3 kg d'humus fertilisé pour planter correctement un arbre selon les principes de l'agroforesterie

1.500.000 kg d'humus fertilisé : 3 kg = 500.000 arbres à planter

500.000 arbres x 30 kg de CO2 captés = 15.000.000 kg de CO2 en moins dans l'atmosphère par an

Grâce à la non-incinération :

240.000 kg de CO2 en moins

Grâce à la captation de CO2 des arbres :

15.000.000 kg de CO2 en moins

TOTAL :

500.000 arbres replantés et 15.240.000 kg de CO2 en moins

Le Sarcodôme humain sera installé au premier sous-sol de l'hectare à revégétaliser et aura comme dimensions 120 x 50 x 3 m c'est-à-dire 18.000 m³.

Sachant que le Sarcophage standard des êtres humains aura comme dimensions 2 m de longueur x 0,8 m de largeur x 0,6 m de hauteur pour un volume de plus ou moins 1 m³;

Sachant que la surface au sol du Sarcodôme humain est de 6.000 m² (120 m x 50 m);

Sachant que 100.000 décès humains par an : 50 semaines = 2.000 humains donc 2.000 Sarcophages à utiliser par semaine;

Sachant que la surface au sol d'un Sarcophage est de 1,6 m² (2 m de longueur x 0,8 m de largeur);

Le nombre d'êtres humains qu'on peut sarcomuser en une semaine est:

18.000 m³ - 1/2 de sa surface c'est-à-dire 9.000 m³ = 9.000 m³

9.000 m³ : 1,6 m³ par Sarcophage = 5.625 Sarcophages

5.625 Sarcophages x 5 étages de Sarcophage (0,6 m de hauteur de Sarcophage x 5 étages = les 3 m de hauteur de plafond) = 28.125 Sarcophages par semaine

28.125 êtres humains sarcomusables par semaine x 50 semaines = 1.406.250 êtres humains sarcomusables par an dans le Sarcodôme humain alors que le nombre maximum annuel est de 100.000.

Ce qui permet d'ouvrir le Sarcodôme humain auprès des 5.000.000 de décès qu'enregistrent chaque année les 43 autres pays d'Europe.

A titre indicatif, en arrondissant, voici le nombre de décès des pays limitrophes à la Belgique qui pourraient être sarcomusés aux Fochalles:

France :	± 700.000 décès par an
Allemagne :	± 1.000.000 décès par an
Pays-Bas :	± 170.000 décès par an
Luxembourg:	± 5.000 décès par an
TOTAL:	± 1.875.000 décès par an

✈ La sarcomusation d'un être humain coûtera le prix moyen d'une incinération c'est-à-dire 750 €.

Considérons que le poids moyen d'un défunt (homme - femme - enfant) est de 70 kg.

100.000 défunts x 70 kg = 7.000.000 kg = 7.000 tonnes d'êtres humains sarcomusables chaque année qui vont produire :

20% de fertilisant c'est-à-dire 1.400 tonnes qui ne peuvent pas être vendus mais qu'on doit transporter vers les pelouses de dispersion des crématoriums

10% de larves fraîches c'est-à-dire 700 tonnes qu'on pourrait vendre à la recherche scientifique spécialisée dans les onguents cicatrisants

Bénéfices pour le Pax Funèbre :

75.000 x 750 € = 56.250.000 €

700 tonnes de larves fraîches x 3.000 € la tonne = 2.100.000 €

TOTAL DES BENEFCES: 58.350.000 € par an destinés à financer les 12 Coups de la Sarcomusation.

✦ Pour revaloriser 19 tonnes par jour (7.000 tonnes annuelles : 365 jours), un triple investissement unique est nécessaire:

1. Coût des installations des élevages des BSF : 216.050 € pour 5 tonnes par jour
Suivant le même ratio : 216.050 € : 5 tonnes = 43.210 € x 19 = 820.990 €
2. Coût de la construction du Sarcodôme humain (premier niveau) et des zones d'élevage (deuxième niveau) : 3.179.010 € (**DOC 6**)
3. Coût de la fabrication des 1.500 Sarcophrages : 2.000.000 € (2.000 Sarcophrages x 1000 €/ Sarcophage)

TOTAL DES INVESTISSEMENTS : 6.000.000 €

Comme 5 tonnes à sarcomuser par jour nécessite un espace de 1.000 m², 19 tonnes nécessitent 3,8 fois plus d'espace donc 3.800 m². Le deuxième niveau du Sarcodôme humain fait 6.000 m². Il peut donc accueillir la production des BSF des 1.000 m² (animaux domestiques) et des 3.800 m² (humains) pour une superficie totale de 4.800 m² ce qui laisse encore de l'espace pour le matériel additionnel. Les 6.000.000 € seront financés par le Programme européen LIFE qui a déjà reconnu le projet de la sarcomusation comme éthiquement finançable. Il est à noter qu'un crédit pont de 6.000.000 € financé par la Région Wallonne sera octroyé en attendant les subsides européens afin de conserver notre avance technologique sarcomusatoire pour ne pas se faire rattraper par la concurrence allemande et suisse.

Les conditions du Programme LIFE sont que l'initiateur du projet finance en fonds propres 40% du budget.

Donc le financement proposé au Programme européen LIFE est le suivant:

1. 1.000.000 € (+ 500.000 €) financés par l'ASBBL Organicland
2. 3.000.000 € financés par le gouvernement de la Région Wallonne et de la Fédération Wallonie-Bruxelles
3. 6.000.000 € financés par le Programme européen LIFE

TOTAL DES INVESTISSEMENTS : 10.000.000 € pour la construction des Sarcodômes des animaux de compagnie et des êtres humains aux Fochalles.

✈ 75.000 êtres humains incinérés chaque année en Belgique

1 être humain incinéré = 233 kg de CO₂ rejetés dans l'atmosphère

75.000 êtres humains x 233 kg de CO₂ rejetés en moins = 17.475.000 kg de CO₂ rejetés en moins dans l'atmosphère par an en Belgique grâce à la sarcomusation des dépouilles normalement incinérées de nos êtres humains

25.000 êtres humains inhumés chaque année en Belgique

1 être humain inhumé = 830 kg de CO₂ rejeté dans l'atmosphère

25.000 êtres humains x 830 kg de CO₂ en moins = 20.750.000 kg de CO₂ rejetés en moins dans l'atmosphère par an en Belgique grâce à la sarcomusation des dépouilles normalement inhumées de nos êtres humains

TOTAL : 38.225.000 de CO₂ en moins

✈ 1 être humain sarcomusé = 70 kg d'humus fertilisé

100.000 êtres humains x 70 kg d'humus fertilisé = 7.000.000 kg

7.000.000 kg : 3 kg = 23.333.333 arbres replantés

23.333.333 arbres x 30 kg de CO₂ = 699.999.990 kg de CO₂ rejetés en mois dans l'atmosphère par an

Grâce à la non-incinération :

38.225.000 kg de CO₂ en moins

Grâce à la captation de CO₂ des arbres :

699.999.990 kg de CO₂ en moins

TOTAL :

23.333.333 arbres replantés et 738.224.990 kg de CO₂ en moins

⑥

POUR LES DECHETS ALIMENTAIRES

①

Le Sarcodôme alimentaire sera installé au deuxième sous-sol de l'hectare à revégétaliser et aura comme dimensions 120 x 50 x 3 m c'est-à-dire 18.000 m³.

Il sera expérimental et servira à perfectionner le processus de Sarcomusation par rapport aux quotités optimales (part d'organique - cellulose - excrément - ...).

L'espace sera partagé avec les installations nécessaires aux différents élevages des BSF.

⑥

RENTABLE ECONOMIQUEMENT

①

✚ En Belgique on produit environ 63.000.000.000 kg de déchets par an, répartis principalement entre les secteurs de la construction (41,4%) et de l'industrie (40,4%)

En Belgique les ménages belges produisent environ 5.000.000.000 kg de déchets par an

Nombre d'habitants en Belgique en 2024: 11.670.000

5.000.000.000 kg : 11.670.000 habitants = 428 kg de déchets par habitants par an

Sur les 5.000.000.000 kg il y a environ 2.500.000.000 kg de déchets organiques qu'on peut composter

Sur les 2.500.000.000 kg de déchets organiques qu'on peut composter il y a environ 750.000.000 kg de déchets alimentaires qu'on peut sarcomuser.

750.000.000 kg : 11.670.000 habitants = 64 kg : 365 jours = 0,18 kg de déchets alimentaires sarcomusables par jour et par habitant. Ce chiffre est volontairement largement sous-estimé.

On peut raisonnablement affirmer que la généralisation d'une collecte exhaustive raisonnée de tous nos déchets alimentaires végétaux et animaux en Belgique tels que :

- déchets alimentaires ménagers ;
- animaux d'élevage ;
- animaux accidentés, échoués ou morts dans la nature
- pièces anatomiques issues des soins vétérinaires ;
- déchets de l'industrie des viandes (abattoirs - ateliers de découpe - boucheries) et des hypermarchés (rayons boucherie, traiteur, poissonnerie) ;
- dépouilles des animaux de zoos ;
- déchets de l'industrie alimentaire (ex : graisses animales) et des installations d'incubation ;
- farines d'origine animale contaminées ;
- bétails et élevages contaminés ;
- ...

ajoutée au panier des déchets alimentaires sarcomusables augmenterait considérablement le chiffre. Mais nous ne tiendrons pas compte de telles estimations car les chiffres de la sarcomusation se basent sur des certitudes quantitatives de terrain.

✚ 750.000 tonnes de déchets alimentaires sarcomusables chaque année vont produire:

20% de fertilisant c'est-à-dire 150.000 tonnes
150.000 tonnes x 1.700 € = 255.000.000 € de bénéfices

10% de larves fraîches c'est-à-dire 75.000 tonnes
75.000 tonnes x 3.000 € = 225.000.000 € de bénéfices

TOTALE DES BENEFICES : 480.000.000 € par an pour financer les 12 Coups de la Sarcomusation.

✦ Rappelons que pour revaloriser 1.500.000 kg on doit investir 234.050 € et que pour revaloriser 1.500.000 kg de déchets alimentaires on doit disposer d'un Sarcodôme d'une surface au sol de minimum 1.000 m² et d'un volume de 3.000 m³ nécessaires à l'installation des structures d'élevage.

500.000 m² = 50 ha = 0,5 km² c'est-à-dire 70 terrains de foot. Et pourquoi pas utiliser le réseau de caves, galeries souterraines et cryptes du Palais de Justice de Bruxelles, de la Citadelle de Namur, du Château de Bouillon, de l'Abbaye de Villers-la-Ville, du Fort de Huy et du Beffroi de Mons? Ou installer les Centres de Sarcomusation dans les galeries viabilisées de nos anciennes mines de charbon wallonnes comme Blegny-Mine? Ou?

Pour revaloriser 750.000.000 kg on doit investir:
500 x 234.050 € = 117.025.000 €

C'est pour cela, pour éviter toute concurrence désorganisée, qu'il faut installer le Sarcodôme des déchets alimentaires sur un site combiné à partir du terrain des Fochalles. La solution est d'utiliser le terrain appelé «Chenet» qui jouxte les Fochalles et qui appartient à la commune de Nassogne et ce, dans le cadre d'un bail amphytéotique contracté avec l'ASBL Organicland.

Le terrain du Chenet fait une dizaine d'hectares et permet de construire en souterrain quatre niveaux de 6 ha chacun c'est-à-dire 60.000 m² x 4 = 240.000 m².

Le premier niveau accueillera les installations du conditionnement sarcomusatoire des déchets alimentaires et les trois autres niveaux les installations des élevages des BSF et de la transformation des déchets.

Voici en tableau récapitulatif les chiffres:

	Tonnes par année	Superficie en m ²	Bénéfices vente fertilisants et larves fraîches en euros	Nombre d'habitants qui fournissent les déchets alimentaires
Déchets alimentaires en Belgique à sarcomuser	750.000	500.000	480.000.000	11.670.000
Dont ceux aux Fochalles en Wallonie à sarcomuser	270.000	180.000	172.800.000	4.200.000 (Nombre d'habitants en Région Wallonne: 3.700.000)

La commune de Nassogne réalisera 172.800.000 € de bénéfices (grâce au système intercommunal de collecte des déchets alimentaires) c'est-à-dire plus de 14 fois son budget annuel actuel.

L'offre de la part de l'ASBL Organicland est ouverte pour organiser la Sarcomusation des déchets alimentaires de la Région bruxelloise et de la Région flamande (307.200.000 € de bénéfices à récolter).

Sur les 63.000.000.000 kg de déchets produits en Belgique environ 3.600.000.000 kg de déchets municipaux ont été incinérés.

1 kg de déchets municipaux incinéré produit $\pm 0,9$ kg de CO₂

3.600.000.000 kg x 0,9 = 3.240.000.000 kg de CO₂ rejetés en moins dans l'atmosphère

750.000.000 kg de déchets organiques sarcomusés = 750.000.000 d'humus fertilisé

750.000.000 kg : 3 kg = 250.000.000 arbres replantés

250.000.000 x 30 kg de CO₂ = 7.500.000.000 kg de CO₂ rejetés en moins dans l'atmosphère

Grâce à la non-incinération :	3.240.000.000 kg de CO ₂ en moins
Grâce à la captation de CO ₂ des arbres :	7.500.000.000 kg de CO ₂ en moins
TOTAL :	250.000.000 arbres replantés et 10.740.000.000 kg de CO₂ en moins

7 POUR LES ANIMAUX D'ELEVAGE 1

1 RENTABLE ECONOMIQUEMENT 7

Environ 37.000.000 kg d'animaux d'élevage impropres à la consommation sont incinérés chaque année en Belgique dont 27.000.000 kg issus de l'équarissage sur les 90.000.000 kg envoyés
37.000 tonnes d'animaux d'élevage sarcomusables chaque année vont produire:

20% de fertilisant c'est-à-dire 7.400 tonnes
7.400 tonnes x 1.700 € = 12.580.000 € de bénéfices

10% de larves fraîches c'est-à-dire 3.700 tonnes
3.700 tonnes x 3.000 € = 11.100.000 € de bénéfices

TOTAL DES BENEFICES: 23.680.000 € par an pour la Région wallonne. Les coûts d'investissement sont en cours d'analyse.

Le Sarcodôme des animaux d'élevage sera installé en souterrain sur le terrain privé de 9 ha qui jouxte les Fochalles. Il sera racheté par la Région wallonne et sera mis à disposition gratuite de l'ASBL Organicland qui se chargera de l'entretien. Les 9 ha suffisent à sarcomuser tous les animaux d'élevage de Belgique. A titre indicatif, voici en tableau récapitulatif tous les chiffres:

	Tonnes par année	Superficie en m ²	Bénéfices fertilisant et larves en euros	Habitants fournissant les déchets
Animaux de compagnie	1.500	1.000	960.000	200.000
Êtres humains	7.000	3.800	2.100.000	100.000
Déchets alimentaires Belgique	750.000	500.000	480.000.000	11.670.000
dont Fochalles	270.000	180.000	172.800.000	4.200.400
Animaux d'élevage	37.000	25.000	23.680.000	/

2 RENTABLE ECOLOGIQUEMENT 7

37.000.000 kg d'animaux d'élevage impropres à la consommation incinérés chaque année en Belgique dont 27.000.000 kg issus de l'équarissage sur les 90.000.000 kg envoyés
1 kg d'animal d'élevage incinéré = 2,3 kg de CO₂ rejetés dans l'atmosphère
37.000.000 kg x 2,3 kg de CO₂ = 92.500.000 kg de CO₂ rejetés en moins dans l'atmosphère par an en Belgique grâce à la Sarcomusation des dépouilles de nos animaux d'élevage

37.000.000 kg d'animaux d'élevage sarcomusés =
37.000.000 kg d'humus fertilisé
37.000.000 kg : 3 kg = 12.333.333 arbres replantés
12.333.333 arbres x 30 kg de CO₂ = 370.000.000 kg de CO₂ rejetés en moins dans l'atmosphère

Grâce à la non-incinération : 92.500.000 kg de CO₂ en moins
Grâce à la captation de CO₂ des arbres : 370.000.000 kg de CO₂ en moins

TOTAL : 12.333.333 arbres replantés et 462.500.000 kg de CO₂ en moins

Seules les universités en Belgique sont agréées pour réaliser des tests de Sarcomusation sur des animaux.

La première partie des études expérimentales sur la Sarcomusation a déjà été réalisée sur des porcs par l'Université de Gembloux.

Les résultats sont très probants et prouvent que les larves de BSF qui ingèrent les chairs mortes détruisent par digestion tous les pathogènes contenus dans les dépouilles animales (**DOC 7**).

Il reste énormément d'expériences complémentaires à réaliser pour optimiser le processus de Sarcomusation.

Les études sur la Sarcomusation réalisées par l'Université de Gembloux ont été financées par l'ASBL Organicland. Il est aussi impossible en termes de personnel, d'espace et de temps que Gembloux puisse poursuivre les études expérimentales sur des dizaines de milliers de porcs qu'il demeure irréalisable que Organicland en termes de fonds propres ou de subventionnements puisse financer les expériences complémentaires additionnelles nécessaires à universaliser un processus scientifiquement irréprochable.

Après les associations, c'est avec le soutien des citoyens que la Sarcomusation se dotera des moyens de ses ambitions.

Le cadre juridique est prêt et conforme aux législations en vigueur en Belgique.

Voyons plutôt:

- ✦ Les propriétaires d'animaux de compagnie ou leur vétérinaire peuvent sans autorisation transporter leur animal de compagnie à son lieu de sépulture.
- ✦ La Sarcomusation n'est pas une inhumation et ne requiert donc aucune autorisation communale pour transformer son animal de compagnie en terreau.
- ✦ Les insectes dont les BSF possèdent le statut « d'animaux d'élevage » selon le Règlement (CE) N°1069/2009 mais qui n'est pas soumis au Règlement (EU) N°1143/2014 relatif à la prévention et la gestion de l'introduction et de la propagation des espèces exotiques invasives.
- ✦ Les invertébrés sont exclus du champ d'application concernant la garantie du bien-être animal de la Directive 98/58/CE sur la protection des animaux dans les élevages.
- ✦ La transformation des animaux de compagnie en terreau grâce aux BSF ne rentre pas dans le cadre d'une activité commerciale. Pour pouvoir faire sarcomuser son animal de compagnie aux Fochalles, le propriétaire devient membre adhérent volontaire bénévole d'une des ASBL qui se charge de réaliser la Sarcomusation. Le fait d'être membre adhérent de l'ASBL permet au propriétaire de disposer librement d'un Sarcophage et des services de Sarcomusation. Le propriétaire offre à l'ASBL un FSF (Fonds de Soutien Funéraire) c'est-à-dire un don qui est une participation financière aux frais réels des différentes étapes de la Sarcomusation. Le don est fait librement et ne nécessite aucune facture. L'ASBL ne réalise aucun bénéfice et ne procure à ses membres aucune rémunération ni avantage matériel. La comptabilité simplifiée de l'ASBL est publique et consultable par n'importe quel citoyen. Le fait que le propriétaire soit membre adhérent n'engage de sa part ni devoir ni obligation ni démarche administrative du fait qu'en tant que membre adhérent il ne doit pas faire partie de l'assemblée générale de l'association. La Sarcomusation des animaux de compagnie rentre dans le cadre d'une étude scientifique dirigée par une université qui, par définition, n'a aucun lien direct ou indirect avec une quelconque stratégie commerciale.

- ✦ Du point de vue de la loi, les dépouilles animales dans le cadre d'une étude scientifique sur la Sarcomusation ne relèveraient pas de dispositions de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 21 octobre 1993 relatif aux déchets animaux mais plutôt de la liberté accordée au monde agricole par la Région wallonne d'installer une unité de compostage chez soi sans être soumis à un permis d'environnement si la quantité de compostage est inférieure à 10 m³ (**DOC 8**).

Aux Fochalles, plus de 20 ASBL ont leur siège social sur une parcelle de terrain ce qui les autorise chacune à produire sans autorisation sur un espace bien déterminé du premier Sarcodôme du Centre de Sarcomusation maximum 10 m³.

Dans un premier temps, comme maximum 6.000 animaux de compagnie seront sarcomusés par an (chiffre calqué sur 3% d'animaux incinérés sur les 200.000 animaux décédés), les 50 m³ de terreau seront produits par 5 associations faitières : l'ASBL Organicland, l'ASBL Le Pax Funèbre, l'ASBL Le Mouvement Clanic, la fondation d'utilité publique Les Fochalles et la fondation privée Genot.

- ✦ Des partenariats avec les universités étrangères qui étudient les BSF sont en cours afin d'exporter le modèle sarcomusatoire belge à l'étranger.

9 A PHYTOREMEDIER 1

Conformément à l'étude de caractérisation de la SPAQUE et à l'expertise du dossier relatif au site des Grandes Fochalles réalisée par la société Esher en 2016 (**DOC 9**), il faut dépolluer le site de ses métaux lourds et HAP grâce à la phytoremédiation (dépollution par les plantes).

Pour ce faire des serres seront installées pour la sélection et la culture des plantes phytoremédiatrices à planter aux Fochalles.

L'installation des serres temporaires ne nécessite aucun permis d'urbanisme car, conformément à la loi, elles sont des constructions provisoires de chantiers qui servent à réaliser les 4 étapes de réhabilitation des Fochalles ordonnées par le jugement rendu en 2006 par le Tribunal de première Instance de Marche-en-Famenne.

Lorsque les 4 étapes seront réalisées, un permis d'urbanisme sera demandé pour la construction de serres permanentes au Ministre de l'Aménagement du Territoire de la Région wallonne.

10 EN PARTENARIAT AVEC LES VETERINAIRES DE BELGIQUE 1

Leur demande est très simple pour qu'ils participent au projet de la Sarcomusation qu'ils soutiennent : déposer à chaque cabinet vétérinaire 1.000 cartes de visite et épingler au mur les affiches de la Sarcomusation.

LA CONSTRUCTION DANS CHAQUE COMMUNE DE WALLONIE ET DE BRUXELLES D'UN PAX FUNEBRE LOCAL DESSERVANT LE SERVICE AUX INDIGENTS ET LE PSF (PACK SANITAIRE FUNERAIRE)

L'ASBL Le Pax Funèbre est la première et unique entreprise de pompes funèbres philanthropique de Belgique. Reconnue Elite du Travail catégorie Organismes sociaux privés, l'ASBL est agréée par le Ministre wallon de la Santé comme IES (Initiative d'Economie Sociale) **(DOC 10)**.

Elle a quatre missions :

- ✦ organiser les funérailles de ses membres
- ✦ organiser les funérailles des indigents pour les Communes avec priorité pour eux à l'accès à la Sarcomusation
- ✦ généraliser en Belgique l'usage du PSF (cfr le site du Pax Funèbre)
- ✦ transporter les corps humains à destination de la Sarcomusation

Dans le cadre du service aux indigents, le Pax Funèbre travaille en partenariat avec le CAL (Centre d'Action Laïque) qui fournit gratuitement un service d'élogiste pour rendre un dernier hommage aux indigents dans le respect et la dignité. La Commune paie un FSF au Pax Funèbre dont l'intégralité des recettes est investie dans la construction des 12 Coups de la Sarcomusation. Le montant du FSF est légèrement inférieur au montant réclamé par les entreprises de pompes funèbres pour réaliser le même service funéraire. Il n'y a donc aucune concurrence déloyale envers les sociétés commerciales.

LA CONSTRUCTION DU PROJET « LES COMPTOIRS DU CLANS»

Stratégie de production :

- ✦ Les déchets alimentaires sont récoltés en partenariat avec les services de ramassage communaux.
- ✦ Les déchets sont sarcomusés sur le site des Fochalles
- ✦ Le terreau obtenu permet de fertiliser les terres agricoles du site.
- ✦ Les fruits, les légumes et les céréales récoltés dans les serres des Fochalles servent à approvisionner les cantines des écoles primaires communales en partenariat avec les CPAS des communes.
- ✦ Les écoles communales paient les denrées alimentaires à prix coûtant c'est-à-dire 50% moins chères que les entreprises commerciales pour une qualité des produits incommensurablement supérieure. Les écoles communales paient en FSF, comme les propriétaires pour leurs animaux de compagnie et comme les CPAS pour leurs indigents, dont l'intégralité des recettes sert à financer la production en agroforesterie des fruits, des légumes, et des céréales.

Tous les produits alimentaires auront une traçabilité complète et transparente grâce à OPEN BATRA, projet financé par la Région wallonne visible sur le site <https://batra.be/> .

LA CREATION DU CLUSTER BSF

La relance dans les écoles primaires francophones du jeu « Chahut » qui ouvrira l'animation « Sarcomusation »

Depuis 2017 l'ASBL Organicland a animé en fonds propres le jeu « Chahut » dans près de 60 écoles de la Région wallonne, un jeu qui ne sensibilise pas mais qui agit directement sur l'escalade de la violence en milieu scolaire grâce à une axiomatique non violente pour aboutir à une sensibilisation interactive face à la problématique du terrorisme.

La première mouture du jeu « Chahut » a été subventionnée en 2005 par le Programme Daphné de la Commission européenne et distribuée dans des centaines d'écoles primaires sélectionnées à travers l'Europe grâce au Département international de la Croix-Rouge de Belgique.

En 2024, l'animation « Sarcomusation », grâce à l'expérience de l'animation du jeu « Chahut », sera présentée à toutes les écoles primaires et d'humanité francophones de Belgique pour sensibiliser dès leur plus jeune âge les futurs acteurs de la construction du monde écologique de demain par rapport à la problématique actuelle de la gestion polluante de nos déchets.

L'animation « Sarcomusation », outil d'Education permanente, sera dispensée dans le cadre du cours obligatoire de citoyenneté en parallèle de l'animation « CHAHUT », cette dernière permettant de créer immédiatement un climat de confiance du fait d'avoir pu éradiquer toute violence physique dans les écoles.

Former les entreprises belges à la RSE dans le cadre de la formation « Eclore ».

La formation « Eclore » permet aux entreprises de générer plus de profits dans le respect des normes environnementales et éthiques les plus exigeantes qu'autorisent les législations nationales et internationales actuelles.

La formation « Eclore » est en cours d'agrément pour la certification AFNOR et les chèques formation, fait l'objet d'une demande de ruling fiscal pour être validée comme dépense automatiquement admise, sera dispensée dans le cadre d'un cursus interuniversitaire et participe à la création du cluster BSF.

Tous les bénéfices de la vente de la formation « Eclore » aux entreprises seront intégralement versés à l'ASBL Organicland pour subventionner les 12 Coups de la Sarcomusation.

- ✦ Le permis de dépollution de l'hectare à revégétaliser aux Fochalles et le permis de construire pour les serres

- ✦ Le vote du décret bruxellois, wallon et flamand sur :
 - la généralisation de l'usage du PSF en Belgique ;
 - l'obligation de sarcomuser nos déchets organiques et nos dépouilles d'animaux de compagnie et d'élevage ;
 - la législation du nouveau mode de sépulture de la Sarcomusation pour les êtres humains.

- ✦ Le ruling fiscal et deux agréments de la formation « Eclore ».

- ✦ La reconnaissance de la formation « Chahut » et « Sarcomusation » par les différents Ministères de l'Education.

LA CONSTRUCTION DES SARCODOMES BRUXELLOIS ET FLAMAND POUR LES DECHETS ALIMENTAIRES**LA CONSTRUCTION DES SARCODOMES EN FRANCE DANS LE CADRE DU FINANCEMENT LIFE****LA CONSTRUCTION DES SARCODOMES EN SUISSE DANS LE CADRE DU FINANCEMENT LIFE****LA CONSTRUCTION DES SARCODOMES AU LUXEMBOURG DANS LE CADRE DU FINANCEMENT LIFE****L'ATTRIBUTION DES FRANCHISES «SARCOMUSATION» EN EUROPE**

L'imposition de la Sarcomusation en Belgique rapporte par an, si on privilégie la rentabilité économique au détriment de la rentabilité écologique:

SARCO DES ANIMAUX DE COMPAGNIE:

- 2.460.000 € pour l'ASBL le Pax Funèbre pour financer prioritairement le service funéraire gratuit pour les indigents des CPAS des communes
- 240.000 kg de CO2 en moins dans l'atmosphère (non-incinération)

SARCO DES ETRES HUMAINS:

- 22.500.000 € pour les crématoriums
- 35.850.000 € pour l'ASBL le Pax Funèbre pour financer le service funéraire gratuit pour les indigents des CPAS des communes et pour les citoyens-consommateurs défavorisés
- 38.225.000 kg de CO2 en moins dans l'atmosphère (non-incinération)

SARCO DES DECHETS ALIMENTAIRES:

- 480.000.000 € pour les communes et intercommunales
- 3.240.000.000 kg de CO2 en moins dans l'atmosphère (non-incinération)

SARCO DES ANIMAUX D'ELEVAGE:

- 23.680.000 € pour les Régions hors investissements
- 92.500.000 kg de CO2 en moins dans l'atmosphère (non-incinération)

TOTAL : BENEFICES	:	564.490.000 €
CO2 EN MOINS	:	3.370.965.000 kg
ARBRES REPLANTES	:	0

Le premier pays d'Europe qui généralisera la Sarcomusation verra son PIB augmenter. D'autant plus fort s'il sarcomuse les déchets des autres pays européens sarcomusatoirement à la traîne
10.000.000.000 kg de CO2 en moins : 233 kg, c'est 42.000.000 de personnes qu'on incinère d'un coup c'est-à-dire toute la population de l'Espagne qui meurt en même temps.
Une vilaine image vaut toujours mieux qu'un beau chiffre.

A l'instar de la Flandre qui traite pour 10.000.000 d'euros par an les déchets d'animaux d'élevages de la Wallonie, nos Centres de Sarcomusation peuvent accueillir les déchets organiques des pays limitrophes, catégorie sarcomusable qui produit le plus de quantité de terreau. Aucun autre pays d'Europe à l'heure actuelle n'est en mesure d'acquérir à court terme toutes les compétences pour construire des Centres de Sarcomusation à savoir :

- ✈ Intégrer la Sarcomusation dans une économie philanthropique sans impôts ni charges sociales ni TVA et dont les échanges financiers s'effectuent par des dons en espèces entre particuliers et personnes morales.
- ✈ Procéder aux tests sarcomusatoires à travers des universités qui ont déjà pratiqué des expériences BSF sur des cadavres entiers volontairement contaminés avec l'agrément des Comités bioéthiques nationaux.
- ✈ Implanter des Centres de Sarcomusation sur des dépotoirs à réhabiliter avec des permis spéciaux de modification et de dépollution des sols.x
- ✈ Fédérer le soutien des crématoriums et les aider à développer chez eux le nouveau mode de sépulture écologique de la Sarcomusation.
- ✈ Développer la communication de la Sarcomusation des animaux de compagnie avec toutes les associations de vétérinaires locales, régionales, provinciales, communautaires ou fédérales.
- ✈ Répartir équitablement le financement de la Sarcomusation entre les associations, les entreprises et les services publics.
- ✈ Rallier le soutien et l'assentiment des populations envers un nouveau mode de compostage et de sépulture qui utilisent des insectes pour décomposer nos déchets et dépouilles organiques.
- ✈ Obtenir les partenariats nécessaires avec les partis politiques appelés à soutenir la Sarcomusation.

L'imposition de la Sarcomusation en Belgique par an, si on privilégie la rentabilité écologique au détriment de la rentabilité économique:

SARCO DES ANIMAUX DE COMPAGNIE:

- 15.240.000 kg de CO₂ en moins dans l'atmosphère
- 500.000 arbres replantés
- 1.950.000 € de bénéfices par an pour l'ASBL le Pax Funèbre (450.000 € larves fraîches + 1.500.000 € propriétaires)

SARCO DES ETRES HUMAINS:

- 738.224.990 kg de CO₂ en moins dans l'atmosphère
- 23.333.333 arbres replantés
- 22.500.000 € de bénéfices pour les crématoriums
- 35.850.000 € de bénéfices pour l'ASBL le Pax Funèbre

SARCO DES DECHETS ALIMENTAIRES:

- 10.740.000.000 kg de CO₂ en moins dans l'atmosphère
- 250.000.000 arbres replantés
- 225.000.000 € de bénéfices pour les communes et intercommunales (larves fraîches)

SARCO DES ANIMAUX D'ELEVAGE:

- 462.500.000 kg de CO₂ en moins dans l'atmosphère
- 12.333.333 arbres replantés
- 11.100.000 € de bénéfices pour les Régions (larves fraîches)

TOTAL : BENEFICES	:	296.000.000 €
CO₂ EN MOINS	:	11.955.964.999 kg = 12% de CO₂ en moins en Belgique
ARBRES REPLANTES	:	286.333.333

On émet chaque année en Belgique + ou - 100.000.000.000 kg de CO₂

Juste grâce à la Sarcomusation on peut réduire le taux d'émission de CO₂ de la Belgique de près de 12 %
100 millions de tonnes de CO₂ : 11,67 millions d'habitants = +ou- 9 tonnes de CO₂ par habitant et par an
Dans les 9 tonnes de CO₂ sont bien sûr comprises toutes les émissions de CO₂ c'est-à-dire celles :

- de l'industrie ;
- du transport (déplacements en voiture, transport de marchandises) ;
- du chauffage des logements ;
- du chauffage des bâtiments tertiaires (bureaux, écoles, piscines, commerces) ;
- de l'agriculture ;
- de la gestion des déchets

11.955.965 tonnes de CO₂ réduites par an : 9 tonnes de CO₂ = 1.328.441 habitants qui ne polluent plus en Belgique c'est-à-dire toute la population de Bruxelles (± 1.250.000 habitants).

Il y a en moyenne 500 arbres dans un hectare de forêt

286.333.333 : 500 = 572.666 hectares c'est-à-dire 5.000 km²

La Belgique compte 500 millions d'arbres c'est-à-dire une essence ligneuse dont le tronc affiche un diamètre de 10 cm minimum à 1,5 m du sol

La Belgique a une superficie de 30.688 km²

La forêt de Saint-Hubert, la plus connue de Belgique, a 35.000 hectares de forêts

La forêt de Soignes a 4.383 hectares de forêts

500 millions d'arbres en Belgique : la Sarcomusation peut en replanter 300 millions de plus.

30.000 km² en Belgique: la Sarcomusation peut reboiser 1/6 de son territoire.

Toute personne morale qui n'exécute pas son devoir civique de participation selon ses compétences aux 12 Coups de la Sarcomusation sera poursuivi en justice dans le cadre d'une action d'intérêt collectif, action judiciaire visant à sanctionner un dommage environnemental **(DOC 11)**.

Simple mesure de précaution car comment un Ministre de la Région wallonne ou de la Fédération Wallonie-Bruxelles peut-il envisager de refuser de financer 250.000 euros payés par le citoyen parce qu'il a peur d'une mouchette ?

D'autant que les subventions facultatives sont des subsides que le Ministre peut octroyer de son propre chef sans devoir concerter préalablement une quelconque commission.

Subventions facultatives qu'il peut octroyer en moins de 8 jours après remise d'un dossier de quelques pages que l'ASBL Organicland lui aura scrupuleusement transmis **(DOC 12)**.

Article 35 de la Constitution française de 1793 :

« Quand le gouvernement viole les droits du peuple, l'insurrection est, pour le peuple et pour chaque portion du peuple, le plus sacré des droits et le plus indispensable des devoirs ».

Notre insurrection à nous se base exclusivement sur le respect de la loi qui permet de poursuivre en justice un ministre pollueur.

Le législatif doit voter des lois plus écologiques, l'exécutif se soumettre à leur exécution et le judiciaire punir les contrevenants.

Faut pas prendre les enfants du bon Dieu pour des canards sauvages, encore moins pour des oies blanches.

Surtout si les enfants sont mécréants.

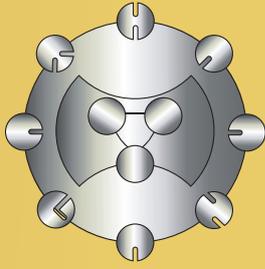
Rendons à César ce qui appartient à Brutus.

Les 12 Coups de la Sarcomusation ont mobilisé les compétences de plus de 300 organismes associatifs (ASBL, associations internationales, fondations privées et fondations d'utilité publique) en Belgique.

Nous les Mineurs et Jeunes Majeurs, nous mettons ci-dessous les principaux Vieux-Majeurs à l'honneur, à titre presque posthume pour certains, à travers le Cahier de Mise en Oeuvre à respecter avec diligence vite maintenant tout de suite.

**A ceux qui pensent ce qu'ils disent
Disent ce qu'ils pensent
Et font ce qu'ils disent**

Le Casquettes Bleues



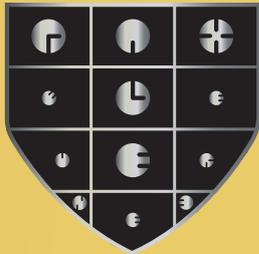
ASBL ORGANICLAND



ASBL BOUT'ENTRAIDE



ASBL JARDINIER DU MONDE



ASBL LE PAX
FUNEBRE



AISBL
LES BATISSEURS ACCUEILLANTS



AISBL DIY CONSTRUCT



LE CENTRE D'ACTION
LAIQUE



ASBL MECA - CONSULT



AISBL
LES COMPTOIRS DU CLANS
INTERNATIONAL



ASBL CORONASBL

AISBL
LE MOUVEMENT CLANIC

ASBL
LES CAHIERS DU CINEMA

ASBL
LA PRESSE CLANIC

ASBL
CAPSULES PRODUCTION

ASBL
SPOONS

ASBL
ART-T BELGIUM

ASBL TER